

FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FINB TIPS américains Mackenzie (couvert en \$ CA) (le « FNB »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité avec l'aide d'un comité d'audit, lequel examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil. Le comité d'audit rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du FNB. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de titres. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Corporation Financière Mackenzie,
gestionnaire du FNB

Le président et chef de la direction,



Barry McInerney

Le chef des finances, Fonds,



Terry Rountes

Le 13 juillet 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des porteurs de titres du FINB TIPS américains Mackenzie (couvert en \$ CA) (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2020 et 2019, et les états du résultat global, les états de l'évolution de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB aux 31 mars 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



MACKENZIE
Placements

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Mervyn Ramos.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 13 juillet 2020

FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers (sauf les montants par titre)
Au 31 mars

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	592 983	91 692
Trésorerie et équivalents de trésorerie	718	37
Intérêts courus à recevoir	1 086	165
Sommes à recevoir pour placements vendus	24 595	2 497
Sommes à recevoir pour parts émises	12 204	3 907
Profits latents sur les contrats dérivés	7 871	50
Total de l'actif	639 457	98 348
PASSIF		
Passifs courants		
Sommes à payer pour placements achetés	–	5 377
Sommes à payer pour parts rachetées	–	–
Sommes à payer au gestionnaire	42	12
Pertes latentes sur les contrats dérivés	37 406	1 077
Total du passif	37 448	6 466
Actif net attribuable aux porteurs de parts	602 009	91 882
Actif net attribuable aux porteurs de parts, par série (note 3)		
Série E	602 009	91 882
Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part (note 3)		
Série E	101,69	97,75

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers (sauf les montants par part)

	2020	2019
	\$	\$
Revenus		
Revenu d'intérêts	8 505	563
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	(7 960)	(450)
Profit (perte) net(te) latent(e)	16 610	1 526
Autre	457	31
Total des revenus (pertes)	17 612	1 670
Charges (note 6)		
Frais de gestion	653	87
Rabais sur les frais de gestion	(90)	(33)
Intérêts débiteurs	4	–
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	12	2
Frais du Comité d'examen indépendant	1	–
Autre	1	–
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	581	56
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	581	56
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	17 031	1 614
Impôt étranger retenu à la source	–	–
Impôt étranger sur le résultat payé (recouvré)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	17 031	1 614
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par série		
Série E	17 031	1 614
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part		
Série E	4,79	4,05

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



MACKENZIE
Placements

FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers

	2020	2019
	Série E	
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS	\$	
À l'ouverture	91 882	7 922
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	17 031	1 614
Distributions aux porteurs de parts :		
Revenu de placement	(6 571)	(984)
Gains en capital	–	–
Rabais sur les frais de gestion	(90)	(33)
Total des distributions aux porteurs de parts	(6 661)	(1 017)
Opérations sur les parts :		
Produit de l'émission de parts	552 256	83 363
Réinvestissement des distributions	–	–
Paiements au rachat de parts	(52 499)	–
Total des opérations sur les parts	499 757	83 363
Augmentation (diminution) totale de l'actif net	510 127	83 960
À la clôture	602 009	91 882
	Parts	
Augmentation (diminution) des parts (note 7) :		
Parts en circulation, à l'ouverture	940	80
Émises	5 500	860
Réinvestissement des distributions	–	–
Rachetées	(520)	–
Parts en circulation, à la clôture	5 920	940

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



MACKENZIE
Placements

FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 31 mars (note 1)
En milliers

	2020	2019
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	17 031	1 614
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(5 955)	(249)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(16 610)	(1 526)
Achat de placements	(603 771)	(68 289)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	125 805	15 223
Variation des intérêts courus à recevoir	(921)	(148)
Variation des sommes à payer au gestionnaire	30	11
Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation	(484 391)	(53 364)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de parts	543 959	54 349
Paievements au rachat de parts	(52 499)	–
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(6 661)	(1 017)
Trésorerie nette liée aux activités de financement	484 799	53 332

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	408	(32)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	37	69
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	273	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	718	37

Trésorerie	718	37
Équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	718	37

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :

Dividendes reçus	–	–
Impôts étrangers payés	–	–
Intérêts reçus	7 584	415
Intérêts versés	4	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



MACKENZIE
Placements

FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 31 mars 2020

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen \$ (en milliers)	Juste valeur \$ (en milliers)
OBLIGATIONS					
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,13 % 15-04-2020	États-Unis	Gouvernements étrangers	200 USD	–	–
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,13 % 15-04-2021	États-Unis	Gouvernements étrangers	13 270 000 USD	18 787	19 920
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,63 % 15-07-2021	États-Unis	Gouvernements étrangers	11 354 000 USD	17 256	18 114
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,13 % 15-01-2022	États-Unis	Gouvernements étrangers	12 560 000 USD	18 655	19 866
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,13 % 15-04-2022	États-Unis	Gouvernements étrangers	14 718 000 USD	20 479	21 668
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,13 % 15-07-2022	États-Unis	Gouvernements étrangers	12 834 000 USD	18 939	20 070
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,13 % 15-01-2023	États-Unis	Gouvernements étrangers	13 237 000 USD	19 416	20 567
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,63 % 15-04-2023	États-Unis	Gouvernements étrangers	15 238 000 USD	21 280	22 433
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,38 % 15-07-2023	États-Unis	Gouvernements étrangers	13 952 000 USD	20 570	21 889
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,63 % 15-01-2024	États-Unis	Gouvernements étrangers	15 185 000 USD	22 452	24 012
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,50 % 15-04-2024	États-Unis	Gouvernements étrangers	7 252 000 USD	10 033	10 589
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,13 % 15-07-2024	États-Unis	Gouvernements étrangers	10 575 000 USD	15 146	16 203
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,13 % 15-10-2024	États-Unis	Gouvernements étrangers	6 658 000 USD	8 910	9 536
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,25 % 15-01-2025	États-Unis	Gouvernements étrangers	14 549 000 USD	21 018	22 501
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 2,38 % 15-01-2025	États-Unis	Gouvernements étrangers	8 541 000 USD	17 097	18 244
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,38 % 15-07-2025	États-Unis	Gouvernements étrangers	12 592 000 USD	18 409	19 662
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,63 % 15-01-2026	États-Unis	Gouvernements étrangers	14 030 000 USD	20 574	22 141
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 2,00 % 15-01-2026	États-Unis	Gouvernements étrangers	6 007 800 USD	11 405	12 224
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,13 % 15-07-2026	États-Unis	Gouvernements étrangers	10 558 000 USD	14 920	16 133
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,38 % 15-01-2027	États-Unis	Gouvernements étrangers	11 996 000 USD	17 055	18 450
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 2,85 % 15-01-2027	États-Unis	Gouvernements étrangers	4 316 000 USD	8 347	9 004
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,38 % 15-07-2027	États-Unis	Gouvernements étrangers	10 180 000 USD	14 321	15 536
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,50 % 15-01-2028	États-Unis	Gouvernements étrangers	7 187 000 USD	10 179	11 017
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 1,75 % 15-01-2028	États-Unis	Gouvernements étrangers	6 097 000 USD	11 140	12 012
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 3,63 % 15-04-2028	États-Unis	Gouvernements étrangers	3 979 000 USD	10 680	11 490



MACKENZIE
Placements

FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

Au 31 mars 2020

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen \$ (en milliers)	Juste valeur \$ (en milliers)
OBLIGATIONS (suite)					
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,75 % 15-07-2028	États-Unis	Gouvernements étrangers	12 017 000 USD	16 660	18 587
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,87 % 15-01-2029	États-Unis	Gouvernements étrangers	8 795 000 USD	12 600	13 737
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 2,50 % 15-01-2029	États-Unis	Gouvernements étrangers	6 524 900 USD	12 462	13 529
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 3,88 % 15-04-2029	États-Unis	Gouvernements étrangers	3 451 000 USD	9 497	10 266
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,25 % 15-07-2029	États-Unis	Gouvernements étrangers	11 537 000 USD	15 775	17 003
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,12 % 15-01-2030	États-Unis	Gouvernements étrangers	4 072 000 USD	5 718	5 917
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 3,38 % 15-04-2032	États-Unis	Gouvernements étrangers	2 164 900 USD	5 675	6 251
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 2,13 % 15-02-2040	États-Unis	Gouvernements étrangers	2 442 000 USD	4 925	5 732
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 2,13 % 15-02-2041	États-Unis	Gouvernements étrangers	2 971 000 USD	6 022	6 860
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,75 % 15-02-2042	États-Unis	Gouvernements étrangers	3 935 000 USD	6 300	7 083
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,63 % 15-02-2043	États-Unis	Gouvernements étrangers	4 343 600 USD	6 207	7 533
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 1,38 % 15-02-2044	États-Unis	Gouvernements étrangers	9 875 000 USD	16 594	19 725
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,75 % 15-02-2045	États-Unis	Gouvernements étrangers	7 744 000 USD	11 423	13 656
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 1,02 % 15-02-2046	États-Unis	Gouvernements étrangers	4 332 000 USD	6 797	8 070
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 0,89 % 15-02-2047	États-Unis	Gouvernements étrangers	3 482 000 USD	5 518	6 237
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 1,01 % 15-02-2048	États-Unis	Gouvernements étrangers	5 472 000 USD	8 290	9 922
Obligations du Trésor des États-Unis indexées sur l'inflation 1,00 % 15-02-2049	États-Unis	Gouvernements étrangers	5 350 000 USD	7 773	9 594
Total des obligations				545 304	592 983
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				545 304	592 983
Instruments dérivés (se reporter au tableau des instruments dérivés)					(29 535)
Trésorerie et équivalents de trésorerie					718
Autres éléments d'actif moins le passif					37 843
Total de l'actif net					602 009



MACKENZIE
Placements

FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 mars 2020

Répartition du portefeuille % de la VL

Obligations	98,5
Autres éléments d'actif (de passif)	1,4
Trésorerie et placements à court terme	0,1

Répartition régionale % de la VL

États-Unis	98,5
Autres éléments d'actif (de passif)	1,4
Trésorerie et placements à court terme	0,1

Répartition sectorielle % de la VL

Obligations d'État étrangères	98,5
Autres éléments d'actif (de passif)	1,4
Trésorerie et placements à court terme	0,1

31 mars 2019

Répartition du portefeuille % de la VL

Obligations	99,8
Trésorerie et placements à court terme	0,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

Répartition régionale % de la VL

États-Unis	99,8
Trésorerie et placements à court terme	0,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

Répartition sectorielle % de la VL

Obligations d'État étrangères	99,8
Trésorerie et placements à court terme	0,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1



MACKENZIE
Placements

FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

TABLEAU DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Au 31 mars 2020

Tableau des contrats de change à terme

Note de crédit de la contrepartie	Achetés \$ (en milliers)		Vendus \$ (en milliers)		Date de règlement	Coût du contrat \$ (en milliers)	Juste valeur actuelle \$ (en milliers)	Profits (pertes) latent(e)s \$ (en milliers)
A	2 056	Dollar américain	(2 758)	Dollar canadien	2 avril 2020	2 758	2 893	135
A	7	Dollar américain	(9)	Dollar canadien	2 avril 2020	9	9	–
A	2 929	Dollar américain	(4 026)	Dollar canadien	2 avril 2020	4 026	4 122	96
A	7 297	Dollar américain	(10 221)	Dollar canadien	2 avril 2020	10 221	10 269	48
A	212 534	Dollar canadien	(149 282)	Dollar américain	4 mai 2020	(212 534)	(210 004)	2 530
A	135 687	Dollar canadien	(95 303)	Dollar américain	4 mai 2020	(135 687)	(134 067)	1 620
AA	152 840	Dollar canadien	(107 353)	Dollar américain	4 mai 2020	(152 840)	(151 019)	1 821
A	136 022	Dollar canadien	(95 540)	Dollar américain	4 mai 2020	(136 022)	(134 401)	1 621
Profits latents								7 871
A	211 026	Dollar canadien	(156 866)	Dollar américain	2 avril 2020	(211 026)	(220 757)	(9 731)
AA	159 246	Dollar canadien	(118 376)	Dollar américain	2 avril 2020	(159 246)	(166 589)	(7 343)
A	124 778	Dollar canadien	(92 752)	Dollar américain	2 avril 2020	(124 778)	(130 530)	(5 752)
A	125 052	Dollar canadien	(92 958)	Dollar américain	2 avril 2020	(125 052)	(130 820)	(5 768)
A	7 086	Dollar canadien	(5 280)	Dollar américain	2 avril 2020	(7 086)	(7 430)	(344)
A	1 996	Dollar canadien	(1 493)	Dollar américain	2 avril 2020	(1 996)	(2 101)	(105)
A	1 526	Dollar canadien	(1 139)	Dollar américain	2 avril 2020	(1 526)	(1 603)	(77)
A	2 030	Dollar canadien	(1 512)	Dollar américain	2 avril 2020	(2 030)	(2 128)	(98)
A	1 753	Dollar canadien	(1 276)	Dollar américain	2 avril 2020	(1 753)	(1 795)	(42)
AA	1 817	Dollar canadien	(1 293)	Dollar américain	2 avril 2020	(1 817)	(1 820)	(3)
A	4 039	Dollar canadien	(2 888)	Dollar américain	2 avril 2020	(4 039)	(4 064)	(25)
AA	1 152	Dollar américain	(1 669)	Dollar canadien	2 avril 2020	1 669	1 621	(48)
AA	6 272	Dollar américain	(8 950)	Dollar canadien	2 avril 2020	8 950	8 826	(124)
AA	7 780	Dollar américain	(11 270)	Dollar canadien	2 avril 2020	11 270	10 948	(322)
A	863	Dollar américain	(1 226)	Dollar canadien	2 avril 2020	1 226	1 215	(11)
A	149 282	Dollar américain	(212 623)	Dollar canadien	2 avril 2020	212 623	210 085	(2 538)
A	95 303	Dollar américain	(135 739)	Dollar canadien	2 avril 2020	135 739	134 119	(1 620)
AA	107 353	Dollar américain	(152 902)	Dollar canadien	2 avril 2020	152 902	151 077	(1 825)
A	95 540	Dollar américain	(136 078)	Dollar canadien	2 avril 2020	136 078	134 453	(1 625)
A	22 101	Dollar américain	(31 096)	Dollar canadien	4 mai 2020	31 096	31 091	(5)
(Pertes) latentes								(37 406)
Total des contrats de change à terme								(29 535)
Total des instruments dérivés à la juste valeur								(29 535)



MACKENZIE
Placements

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2020 et 2019, ou est présentée à ces dates, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date de constitution à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 10 pour la date de constitution du FNB.

Le FNB a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/NEO Bourse Aequis (« la Bourse »).

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., une filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La note 3 présente un résumé des principales méthodes comptables du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier de dollars près. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des actifs et des passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie le 13 juillet 2020.

3. Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds de placement à capital variable et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, est annulée ou expire. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de la transaction.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs, conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.



NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

Les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des placements sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et des fonds négociés en bourse, le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Mackenzie a conclu qu'aucun des fonds de placement à capital variable non cotés et fonds négociés en bourse dans lesquels le FNB investit ne respecte la définition d'une entité structurée ni la définition d'une entreprise associée.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements importants disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leurs échéances à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans les états de la situation financière.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés synthétiques) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient liquidées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps fluctue quotidiennement; les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent les profits ou les pertes latent(e)s, lié(e)s à la valeur de marché. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB liquide le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.



NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime obtenue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2020.

c) Comptabilisation des produits

Le revenu d'intérêts provenant des placements productifs d'intérêts est comptabilisé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes, ou dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements, selon le cas.

d) Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux conseillers et aux courtiers. Des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur des services fournis par des tiers qui ont été payés par les courtiers au cours des périodes est présentée à la note 10. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement. Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts de transaction liés au portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans les charges absorbées par le gestionnaire à l'état du résultat global.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Les opérations de prêts de titres sont gérées par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (l'« agent de prêt de titres »). La valeur des espèces ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur les espèces ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global au poste Produit tiré du prêt de titres et constaté lorsqu'il est gagné.

La note 10 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres, le cas échéant.

f) Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement si le FNB a un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de déduire les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 10 résume les détails de la compensation, le cas échéant.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

g) Devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les acquisitions et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les intérêts débiteurs en devises ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

NOTES ANNEXES

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Devises (suite)

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(s) dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé au moyen de la division de l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné, par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et d'autres actifs et passifs financiers. Se reporter à la note 10 pour la valeur liquidative par part du FNB.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

4. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'écllosion du nouveau coronavirus (COVID-19) a évolué rapidement au cours des trois premiers mois de 2020 et l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'état de pandémie le 11 mars 2020. Les gouvernements à l'échelle mondiale ont par conséquent mis en œuvre des mesures d'urgence qui ont entraîné des perturbations commerciales, de la volatilité sur les marchés et un ralentissement économique mondial.

Le gestionnaire a recours au jugement pour évaluer l'incidence de ces événements sur les hypothèses et les estimations utilisées pour présenter les actifs et les passifs dans les états financiers du FNB au 31 mars 2020.

La durée de la pandémie de COVID-19 et son incidence sur les entreprises et les marchés, de même que l'ampleur des mesures de soutien économique mises en place par les gouvernements et les banques centrales, étaient inconnues à la date de clôture. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les répercussions sur les résultats financiers et le positionnement du FNB pour les périodes à venir.

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des prix de marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée de ces instruments financiers détenus par le FNB.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle d'affaires du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

NOTES ANNEXES

4. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Utilisation de jugements (suite)

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

Entités structurées et entreprises associées

Afin de déterminer si un fonds de placement à capital variable non coté ou un fonds négocié en bourse dans lequel le FNB investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée ou la définition d'une entreprise associée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée ou d'une entreprise associée. Mackenzie a évalué les caractéristiques de ces fonds sous-jacents, et elle a conclu que ceux-ci ne respectent pas la définition d'une entité structurée, ni la définition d'une entreprise associée, puisque le FNB n'a conclu ni contrat, ni entente de financement avec eux, et qu'il n'a pas la capacité d'influer sur leurs activités, ni sur le rendement qu'il tire de ses placements dans ces fonds sous-jacents.

5. Impôts sur les bénéfices

Le FNB est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéfices, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le FNB entend distribuer la totalité de son bénéfice net et une partie suffisante du montant net des gains en capital réalisés de sorte à n'être assujéti à aucun impôt sur les bénéfices autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant.

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 10 pour les reports prospectifs de pertes du FNB.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du comité d'examen indépendant (le « CEI ») du FNB, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date du prospectus simplifié le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui n'étaient pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date du prospectus simplifié le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques et autres en lien avec les opérations stratégiques ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et toute taxe applicable, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres taxes applicables, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et supprimer la renonciation ou l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais habituellement exigés et les frais réduits sera distribué en espèces aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 10 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.



NOTES ANNEXES

7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre prescrit de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

8. Capital du FNB

Le capital du FNB est composé de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Les parts en circulation du FNB aux 31 mars 2020 et 2019 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de ces périodes sont présentées dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement décrits à la note 10.

9. Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2020, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers libellés en monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du FNB, fluctue en raison de variations des taux de change. La note 10 résume l'exposition du FNB au risque de change, si une telle exposition s'applique et est considérable.

iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'exposent pas le FNB à des niveaux élevés de risque de taux d'intérêt. La note 10 résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, si une telle exposition s'applique et est considérable.

v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure. La note 10 résume l'exposition du FNB à l'autre risque de prix, si une telle exposition s'applique et est considérable.

vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 10 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est considérable.

Toutes les opérations sur titres cotés sont effectuées par des courtiers approuvés. Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière.

Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

vii. FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 10 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est considérable.



FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du FNB et renseignements sur les séries

Date de constitution 9 janvier 2018

Le FNB peut émettre un nombre illimité de parts. Le nombre de parts qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans les états de l'évolution de la situation financière.

Les parts de série E ont été inscrites à la NEO Bourse Aequitas sous le symbole QTIP le 24 janvier 2018. Le cours de clôture, ou la valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, au 31 mars 2020 était de 103,04 \$ (97,86 \$ en 2019).

Les frais de gestion pour les parts de série E sont de 0,15 %. Avant le 20 septembre 2019, les frais de gestion pour les parts de série E étaient de 0,20 %.

Au 31 mars 2020, la valeur liquidative par part du FNB était de 101,70 \$ (97,74 \$ en 2019), et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS était de 101,69 \$ (97,75 \$ en 2019).

b) Placements détenus par Mackenzie et des sociétés affiliées

Au 31 mars 2020, d'autres fonds gérés par Mackenzie détenaient un placement de 52 849 \$ (37 911 \$ en 2019) dans le FNB.

c) Reports prospectifs de pertes

À la fin de la dernière année d'imposition, aucune perte en capital ni autre qu'en capital n'était disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

d) Prêt de titres

Aux 31 mars 2020 et 2019, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

e) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière du Fonds si la totalité des droits à compensation était exercée dans le cadre d'événements futurs comme une faillite ou la résiliation de contrats. Aucun montant n'a été compensé dans les états financiers.

	31 mars 2020			
	Montant brut des actifs (passifs) (\$)	Disponible pour compensation (\$)	Couvertures (\$)	Montant net (\$)
Profits latents sur les contrats dérivés	7 871	(7 871)	–	–
Pertes latentes sur les contrats dérivés	(37 406)	7 871	–	(29 535)
Obligation pour options vendues	–	–	–	–
Total	(29 535)	–	–	(29 535)

	31 mars 2019			
	Montant brut des actifs (passifs) (\$)	Disponible pour compensation (\$)	Couvertures (\$)	Montant net (\$)
Profits latents sur les contrats dérivés	50	(34)	–	16
Pertes latentes sur les contrats dérivés	(642)	34	–	(608)
Obligation pour options vendues	–	–	–	–
Total	(592)	–	–	(592)

f) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Solactive US Treasury Inflation-Linked Bond Hedged to CAD, ou de tout indice qui le remplace. Il investit principalement dans des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS), directement ou indirectement, son exposition aux devises étant couverte en dollars canadiens.



MACKENZIE
Placements

FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a)) (suite)

f) Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de change

Le tableau ci-après indique les devises dans lesquelles le FNB avait une exposition importante à la clôture de la période, en dollars canadiens, y compris le montant en capital sous-jacent de tout instrument dérivé. Les autres actifs et passifs financiers (y compris les intérêts courus et les dividendes à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

Devise	31 mars 2020			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)
Dollar américain	592 983	–	(598 400)	(5 417)
Total	592 983	–	(598 400)	(5 417)
% de l'actif net	98,5	–	(99,4)	(0,9)

Devise	31 mars 2019			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)
Dollar américain	91 692	–	(90 320)	1 372
Total	91 692	–	(90 320)	1 372
% de l'actif net	99,8	–	(98,3)	1,5

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

Au 31 mars 2020, si le dollar canadien avait connu une hausse ou une baisse de 5 % relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 271 \$ ou 0,0 % du total de l'actif net (baisse ou hausse de 69 \$ ou 0,1 % en 2019). En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

iii. Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt découlant de ses placements dans des obligations selon la durée jusqu'à l'échéance.

Obligations	31 mars 2020	31 mars 2019
	(\$)	(\$)
Moins de 1 an	–	–
1 an à 5 ans	265 612	39 479
5 ans à 10 ans	226 708	37 130
Plus de 10 ans	100 663	15 083
Total	592 983	91 692

Au 31 mars 2020, si les taux d'intérêt en vigueur avaient connu une hausse ou une baisse de 1 %, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante, l'actif net aurait diminué ou augmenté d'environ 45 499 \$ ou 7,6 % du total de l'actif net (6 809 \$ ou 7,4 % en 2019). En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être important.

iv. Autre risque de prix

Aux 31 mars 2020 et 2019, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de prix.



MACKENZIE
Placements

FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2020

FINB REVENU FIXE TRADITIONNEL

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) (suite)

f) Risques découlant des instruments financiers (suite)

v. Risque de crédit

Pour ce FNB, la plus forte concentration du risque de crédit se trouve dans les titres de créance, tels que les obligations. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres. L'exposition maximale à tout émetteur de titres de créance au 31 mars 2020 était de 98,5 % de l'actif net du FNB (99,5 % en 2019).

Aux 31 mars 2020 et 2019, les titres de créance par note de crédit étaient les suivants :

Note des obligations*	31 mars 2020	31 mars 2019
	% de l'actif net	% de l'actif net
AA	98,5	99,8
Total	98,5	99,8

* Les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée.

g) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur suivante :

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement;

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

	31 mars 2020				31 mars 2019			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Obligations	–	592 983	–	592 983	–	91 692	–	91 692
Actifs dérivés	–	7 871	–	7 871	–	50	–	50
Passifs dérivés	–	(37 406)	–	(37 406)	–	(1 077)	–	(1 077)
Total	–	563 448	–	563 448	–	90 665	–	90 665

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés.

h) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de la période précédente ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à la présentation adoptée pour la période considérée.